

Image not found or type unknown



Grossesse, démission et nouvel emploi

Par **gazelle19791**, le **12/02/2013** à **17:58**

Bonjour,

Je suis enceinte actuellement. Mon poste ne me plait pas et j'ai trouvé un autre emploi. Après avoir fait ma déclaration de grossesse à mon employeur actuel, puis-je démissionner sans préavis et intégrer mon nouveau poste ailleurs rapidement?
Est-ce légal?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **12/02/2013** à **19:32**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement vous référer à l'[art. L1225-34 du Code du travail](#) :

[citation]La salariée en état de grossesse médicalement constaté peut rompre son contrat de travail sans préavis et sans devoir d'indemnité de rupture.[/citation]